



Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

AGP Conseils



EPSILON II – Business Park

212 Avenue THALES

83700 SAINT RAPHAEL

Tél : 04 94 44 81 41 - Fax : 04 94 17 04 54

Mél : contact@agpconseils.com - Web : www.agpconseils.com

SARL au capital de 50 000 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 479 555 567

Représentée par Stéphane BENTEIN

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Nadège VICHERY et auront pour finalités l'exécution et le suivi de la mission, la relation client et la gestion informatique des données. Pour la réalisation de sa mission, elles sont susceptibles d'être conservées pour une durée de 5 ans et sont destinées aux collaborateurs et associés du cabinet.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en adressant un courriel à l'adresse suivante rgdp@agpconseils.com /un courrier à l'adresse suivante :

AGP Conseils – Service RGDP - EPSILON II – Business Park - 212 Avenue THALES - 83700 SAINT RAPHAEL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est titulaire de la Carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce : n° CPI 8303 2018 000 032 647 délivrée par la CCI du Var
Membre agréé SNPI sous le numéro 15672

Votre conseiller dispose, conformément à la Loi et au Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de SERENIS Assurances
Numéro de police : VD 7.000.001/15672

Garantie financière auprès de QBE Insurance (Europe) Limited – PARIS
Convention n° 65548-2/15672
Pour un montant de 110 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.



Partenaires & Fournisseurs

Il est par ailleurs partenaire de :



Société intermédiation assurance et de Conseil en Investissement financier

SARL au capital de 20 000 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 519 655 922

NAF/APE : 6622Z

Représentée par Stéphane BENTEIN & Nadège VICHERY

CIF enregistré sous le numéro : E002527 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF)

IAS: Catégorie Courtier - Type C



Société d'Expertise comptable

SARL au capital de 1 500 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 824 978 597

Représentée par Cyrille HOLUB

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre région Marseille PACA sous le n°10 00009870 01

Nom	Type d'accord
HISTOIRE & PATRIMOINE	Mandat de commercialisation
DOMITYS INVEST	Mandat de commercialisation
KAUFMAN & BROAD	Mandat de commercialisation
NEXITY	Mandat de commercialisation
BOUYGUES IMMOBILIER	Mandat de commercialisation
SAS MEDICIS	Délégation de mandat
GROUPE CIR	Mandat de commercialisation
COGEDIM	Mandat de commercialisation

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, sera communiqué sur simple demande.

Mode de facturation et rémunération professionnel

Dans tous les cas, la lettre de mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client.

L'audit patrimonial et financier pourra être facturé des honoraires d'un montant de 200 € HT de l'heure soit 240 € TTC.

Le client est informé que pour tout acte de transaction, le conseiller est rémunéré d'un pourcentage compris entre 1% et 5% du prix de vente TTC du bien immobilier à la charge de l'acheteur. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Mode de communication

Les communications peuvent être réalisées par mail, téléphone et voie postale.



Comment seront traités d'éventuels différents ?

Il est précisé que nous sommes tenus d'une obligation de moyens.

Pour toute réclamation le Service Réclamation peut être contacté par courrier (EPSILON II – Business Park – 212 Avenue THALES – 83700 ST RAPHAEL), par fax (04 94 17 04 54) ou par mail (contact@agpconseils.com).

AGP s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.